

MERCI D'ÉCRIRE EN MAJUSCULE

PAR UN  
TIERS

### 1 - DEMANDE D'INSCRIPTION <sup>(1)</sup>

Je soussigné(e)

NOM : ..... PRÉNOMS : .....

Agissant en qualité de :

- représentant légal
- service d'aide à domicile ou service de soins infirmiers à domicile
- medecin traitant
- autres (préciser) : .....

Sollicite l'inscription sur le registre des personnes à contacter en cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence consécutif à une situation de risques exceptionnels, climatiques ou autres de :

NOM : ..... PRÉNOMS : .....

NÉ(E) LE : ..... À : .....

ADRESSE : .....

TÉLÉPHONE : .....

- en qualité de personne âgée de 65 ans et plus
- en qualité de personne âgée de 60 ans et plus, reconnue inapte au travail
- en qualité de personne adulte en situation de handicap

## 2 - RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE BÉNÉFICIAIRE

M. / Mme / Mlle : .....

bénéficiaire de l'intervention :

d'un service d'aide à domicile

intitulé du service : .....

adresse / téléphone : .....

.....

d'un service de soins infirmiers à domicile

intitulé du service : .....

adresse / téléphone : .....

.....

d'un autre service

intitulé du service : .....

adresse / téléphone : .....

.....

d'aucun service à domicile

## 3 - PERSONNES DE L'ENTOURAGE À PRÉVENIR EN CAS D'URGENCE

Noms	Coordonnées

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des informations communiquées dans la présente demande.

Fait à ....., le ..... / ..... / .....

Signature :

**Document à apporter ou à renvoyer complété et signé  
à l'adresse suivante :**

**Centre Communal d'Action Sociale  
5 rue Marconi – 78400 CHATOU  
ou par mail : ccas@mairie-chatou.fr**

### DISPOSITIONS RELATIVES A LA LOI DU 6 JANVIER 1978

Lorsque les traitements relatifs à cette demande sont informatisés, ils sont soumis aux dispositions de la loi "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978 qui protège les droits et libertés individuels.

Conformément à l'article 27 de cette loi, les personnes auprès desquelles sont recueillies des informations nominatives, sont informées que :

- 1 - Toutes les réponses aux différents questionnaires ne sont pas obligatoires. Toutefois, un défaut de réponse aux questionnaires obligatoires entraînera des retards ou une impossibilité dans l'instruction du dossier et l'enregistrement du demandeur.
- 2 - Les destinataires des informations collectées sont exclusivement les administrations et organismes habilités à intervenir sous l'autorité du préfet en cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence.
- 3 - En tout état de cause, les personnes concernées ont un droit d'accès et de rectification des informations nominatives stockées ou traitées informatiquement. Le droit d'accès s'exerce auprès de tous les destinataires des données collectées.

Pour l'exercice de ce droit, il convient de vous adresser, en justifiant de votre identité, à Monsieur le Maire.